



19 mai 2005

Circulaire du Secrétaire général

**Modification des dispositions 106.2, 106.3, 109.10, 206.3
et 206.7 du Règlement du personnel**

Rectificatif

Annexe

Disposition 206.23

Congé de maladie

L'alinéa modifié n'est pas l'alinéa d) mais l'alinéa e).

